

Défibrillateurs

Recensement et localisation sur le Pays de Nay

Rappel des obligations concernant les défibrillateurs en entreprise

Contrairement à ce qui existe pour d'autres dispositifs de première intervention (extincteurs...), la réglementation du travail n'impose pas particulièrement le défibrillateur comme moyen de secours. Toutefois, la responsabilité de l'employeur pourrait être engagée en cas d'accident car il doit assurer la santé de ses salariés et clients, en termes de résultat.

Le code du travail prévoit plusieurs obligations pour le chef d'entreprise en matière de secours.

Tout chef d'entreprise est responsable de l'organisation des secours et de la mise à disposition de « matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible » dans son établissement. En cas d'accident, tout retard ou défaut d'organisation pourrait être fatal pour la ou les victimes et pourrait entraîner une sanction pénale.

C'est l'employeur qui, dans le cadre de l'évaluation des risques et de la consultation du médecin du travail et /ou des représentants des salariés, détermine l'opportunité de s'équiper.

Sources d'informations :

- Prévention des risques sur le site du Ministère du Travail et de l'Emploi : <http://travail-emploi.gouv.fr>
- Réglementation des défibrillateurs cardiaques
[Lire l'article](#)

Présentation de la démarche

Conscients des responsabilités imparties aux chefs d'entreprise dans l'organisation des secours au sein de leur établissement, les Administrateurs de l'UPPN ont jugé utile de proposer aux entreprises du territoire, la liste des lieux d'installation des défibrillateurs sur les communes du Pays de Nay.

Lieux équipés	Nombre	Lieux
Arthez d'Asson	1	Mairie
Asson	2	Mairie Salle des sports
Baudreix	1	Base de loisir « Les Okiris »
Bénéjacq	2	Centre commerçant place de la Fontaine Super U
Bordes	1	Intermarché
Coarrazé	1	Intermarché
Igon	2	Mairie Salle des sports
Montaut	1	Salle polyvalente
Narcastet	2	Mairie Entreprise Ventana
Nay	4	Mairie Mur des halles Stage USCN Entreprise Cancé
Communes non équipées		
Angaïs - Arbéost - Arros Nay - Assat - Baliros - Beuste - Boeil Bezing - Bordères - Bourdettes - Bruges Capbis Mifaget - Ferrières - Haut de Bosdarros - Lagos - Lestelle Betharram - Mirepeix - Pardies Pietat - Saint Abit - Saint Vincent		